Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 029-242900835-20251215-D25_197-DE

Morlaix Communauté
Séance du lundi 15 décembre 2025
Délibération D25-197

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre à dix-huit heures, le Conseil de Communauté s'est réuni en salle Armor de l'espace du Roudour à Saint-Martin-des-Champs, sous la présidence de de Monsieur Jean-Paul Vermot, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales.

Date de la convocation : 9 décembre 2025

Nombre de membres en exercice : 51
Nombre de membres titulaires présents : 39
Nombre de pouvoirs : 8
Nombre de représentations : 0
Nombre de votants : 47

Secrétaire de séance : François Hamon

Étaient présents : **Carantec** : Nicole Ségalen-Hamon, Alban Le Roux **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin :** Eric Cloarec **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Marc Le Berr **Lannéanou** : Hervé Saint-Jalm **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Jean-René Péron **Locquénolé** : Francis Lebrault **Morlaix** : Jean-Paul Vermot, Catherine Tréanton, Ismaël Dupont, Valérie Scattolin, Yvon Laurans, Laëtitia Abily, David Guyomar, Nathalie Barnet, André Laurent, Jean-Charles Pouliquen, Marie Gallouédec **Pleyber-Christ** : Julien Kerguillec, Nolwenn Malengreau **Plouégat-Guerrand** : Renaud de Clermont-Tonnerre **Plouégat-Moysan** : François Girotto **Plouézoc'h** : Brigitte Mel **Plougasnou** : Hervé Le Ruz **Plougonven** : Bernadette Auffret, Jean Laurent Hamon **Plouigneau** : Roger Héré **Plounéour-Ménez** : Sébastien Marie **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Morgane Bicrel **Saint-Jean-du-Doigt** : Monique Nedellec **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Martine Gireault, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou **Sainte-Sève** : Anne-Marie Kerviel **Taulé** : Aude Goarnisson.

Avaient donné pouvoir : **Guimaëc** : Pierre Le Goff à François Hamon **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas à Jean-Marc Le Berr **Morlaix :** Sabine Duval-Arnould à Jean-Charles Pouliquen **Plougasnou** : Nathalie Bernard à Hervé Le Ruz **Plouigneau** : Joëlle Huon à Joseph Irrien, Odette Colas à Roger Héré **Plourin-lès-Morlaix** : Claude Poder à Morgane Bicrel **Taulé** : Gilles Creach à Aude Goarnisson.

Étaient absents excusés : **Botsorhel** : Hervé Cillard **Locquirec** : Gwénolé Guyomarc'h **Plouigneau** : Johny Delépine **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Stéphane Lozdowski.

Informations : Tarifs 2026

Projet de territoire Trajectoire 2030
Orientation stratégique n°11 "Maîtriser la ressource en eau pour préserver notre territoire et le développer"

Rapporteur : Guy Pennec

INFORMATION : TARIFS 2026

Vu l'article L.1412-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du 26 juin 2023 de Morlaix Communauté instaurant les statuts de l'EPIC du Service Public de l'Eau – An Dour ;

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 029-242900835-20251215-D25_197-DE

Vu la délibération D23-011 du CA An Dour actant la Convention d'Orientation Stratégique et son article 7-2;

Vu le document de politique tarifaire proposé en bureau communautaire le 3 novembre 2025 ;

Vu la délibération D22-191 prise par le Conseil communautaire le 14 novembre 2022, relatif à la convergence tarifaire ;

Vu les délibérations D22-189 et D22-190 prises par le Conseil communautaire le 14 novembre 2022 relatives aux schémas directeurs de l'eau et de l'assainissement,

Considérant :

Contexte

Le Service Public de l'Eau - An Dour poursuit l'application de la stratégie tarifaire adoptée en 2022, en cohérence avec la prospective financière et le programme d'investissement définis pour garantir, dans la durée, la sécurité de l'alimentation en eau potable, la performance des réseaux d'assainissement et la préservation durable de la ressource en eau.

Ce programme de modernisation et de sécurisation des infrastructures, évalué à 250 M€ sur 20 ans, repose sur une trajectoire tarifaire annuelle moyenne de :

- **+2,4 % pour l'eau potable**
- **+2,8 % pour l'assainissement collectif**

À cette trajectoire s'ajoute une indexation tenant compte du contexte macro-économique, avec une hypothèse d'évolution des prix de **+1,5 % en 2026**.

Conformément aux décisions communautaires, la **convergence tarifaire 2022-2034** se poursuit, afin de garantir, à terme, **un tarif unique pour tous les usagers du territoire**. Cette convergence entraîne des évolutions différenciées selon les secteurs, notamment pour les communes dont les tarifs étaient historiquement les plus bas.

Le renfort de la direction informatique, à créer au sein de la Régie à partir de 2026, notamment pour répondre aux directives cybersécurité NIS2, nécessite pour l'équilibre du budget une évolution des tarifs de 0.08€HT par m3 d'eau potable et d'assainissement.
Pour la commune de Carantec, en DSP, s'applique la même évolution tarifaire et la même trajectoire de convergence, assurant une équité territoriale complète. La part revenant à la Collectivité sera déterminée par soustraction des tarifs contractuels de Suez eau France.

Les **tarifs annexes** (prestations, fournitures, SPANC, vente d'eau en gros) évoluent, sauf exceptions précisées dans l'annexe, selon le **taux d'inflation**.

Perspective financière et vigilance stratégique

Depuis 2022, l'évolution tarifaire respecte strictement la trajectoire financière initiale et le calendrier du PPI.

Toutefois, les premiers éléments du cadrage budgétaire 2026-2029 en cours d'élaboration laissent anticiper que :

- le montant global du PPI pourrait être revu à la hausse au regard des besoins actualisés,
- les conditions économiques, en particulier le coût du recours à l'emprunt, ont significativement évolué,
- la trajectoire tarifaire initiale pourrait ne plus suffire durablement.

Ainsi, une mise à jour de la prospective financière sera engagée en 2026, en partenariat étroit avec l'autorité organisatrice Morlaix Communauté, afin d'assurer la soutenabilité de l'investissement à long terme et la préservation du pouvoir d'achat des usagers.

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 029-242900835-20251215-D25_197-DE

Il est proposé au Conseil de Communauté de prendre acte de cette information.

Après en avoir délibéré,
Décision du Conseil : le Conseil a pris acte.

Le secrétaire de séance,
François Hamon

Le Président,
Jean-Paul Vermot